

CIRCUITS DEPARTEMENTAUX LOIRE 2022

CSO / DRESSAGE / HUNTER/CCE



Divisions Clubs et Poneys

Disciplines proposées : CSO, Dressage, Hunter , CCE

5 étapes maximum par discipline pourront être labellisées « Circuit Départemental » et devront être programmées entre le 1er février et le 6 juin 2022.

Il n'y aura pas de championnat départemental dans ces disciplines mais une **remise des prix générale à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.**

Tous les cavaliers ayant obtenu un PODIUM pour le classement final de chaque série de chaque circuit, seront invités et récompensés par le CDE42 lors de cette cérémonie.

✓ **Divisions et indices** des circuits :
Epreuves clubs et poneys (sauf AS)

Pour chaque circuit, le CDE et ses partenaires récompenseront les **3 meilleurs cavaliers** de chaque indice.

✓ Le CDE procède à la labellisation de certaines épreuves des étapes avant ouverture aux engagements du concours : ces épreuves sont notées « **Circuit Départemental** » sur les DUC.

En CSO et DRESSAGE :
Seules les épreuves GRAND PRIX sont labellisées.

En HUNTER, seules les épreuves MIXTES sont labellisées.

Toutes les épreuves FFE peuvent être organisées mais le classement des circuits se fera uniquement sur les épreuves labellisées « Circuit Dpt »

- ✓ Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le galop acquis : les séries 3 et 4 seront fermées aux galops 5 à 7 pour le classement des circuits
- ✓ Circuit DRESSAGE :
Les enseignants ne devront pas juger leurs cavaliers
Deux juges minimum par épreuve pour juger

CLASSEMENT DU CIRCUIT

- ✓ Seuls les cavaliers engagés par des clubs de la LOIRE pourront figurer dans le classement du CIRCUIT DEPARTEMENTAL LOIRE
- ✓ **Dans une série**, pour chaque **cavalier** (et non de chaque couple)

les 3 meilleurs résultats pour le DR

les 2 meilleurs résultats pour le Hunter et le CSO

et le meilleur résultat pour le CCE

seront additionnés (voir calcul des points), dans chaque épreuve notée
« CIRCUIT Dpt » sur les DUC.

- ✓ **Un cavalier doit participer au minimum à 2 étapes en CSO, hunter, CCE ou DRESSAGE pour faire partie du classement d'un circuit.**

Pour chaque épreuve d'une étape, seul le meilleur classement d'un cavalier est retenu.

- ✓ Un cavalier peut courir sur plusieurs indices (par exemple club 2 et club 3) mais il ne pourra pas être sur plusieurs podiums dans une discipline. En cas de présence éventuelle d'un cavalier sur 2 podiums différents, il ne sera conservé que le podium de l'indice le plus haut.

Par exemple, un cavalier 1er en club 3 et 3ème en club 2 sera récompensé en club 2.

- ✓ Pour le classement du circuit, le club du cavalier est déterminé par l'engageur du 1er engagement sur un circuit.
Par exemple, un cavalier engagé par un club « La licorne du 42 » pour son 1er engagement, concourra pour ce club, même s'il concourt pour un autre club pour les étapes suivantes.

COMPTAGE DES POINTS

- Pour chaque épreuve, chaque cavalier se verra attribuer des points qui dépendront du classement du cavalier et du nombre de partants. Les points seront arrondis au point entier supérieur. Pour le dressage et le hunter, c'est le quart indiqué sur les résultats enregistrés sur FFE CLUB qui est la base du calcul.

- Points pour un classement dans le 1er quart :

- ✓ 1^{er} = 30 points + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 2^{ème} = 25 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 3^{ème} = 20 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 4^{ème} = 15 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 5^{ème} = 10 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 6^{ème} = 9 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 7^{ème} = 8 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 8^{ème} = 7 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 9^{ème} = 6 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 10^{ème} = 5 pts + nombre de partants dans l'épreuve
- ✓ 11^{ème} et + = nombre de partants dans l'épreuve

- Points pour un classement dans le 2ème quart : La moitié du nombre de partants

- Points pour un classement dans le 3ème quart : Le quart du nombre de partants

- Points pour un classement dans le dernier quart : 1 point

REMISE DES PRIX DES ETAPES

La dotation des épreuves des étapes est **faite par l'organisateur** de l'étape et inclut coupes, plaques, flots et lots, fournis par l'organisateur.

REMISE DES PRIX DES CIRCUITS

Tous les cavaliers ayant eu un **PODIUM** lors du classement FINAL des circuits seront invités à la REMISE DES PRIX DES CIRCUITS.

La participation à la cérémonie de remise des prix des cavaliers ayant un podium est obligatoire. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, coupe, flots, plaques, cadeaux, dotations au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours.

RAPPEL

Le nombre de partants dans une étape du circuit ou dans certaines épreuves peut être limité (à la différence des championnats départementaux).

Pour chaque étape, nous vous rappelons que c'est un concours à part entière, et que tous les cavaliers peuvent y participer, qu'ils participent aux circuits ou non.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DES CIRCUITS DEPARTEMENTAUX et DROIT A L'IMAGE

Les cavaliers (ou leur représentant légal) participant aux circuits départementaux acceptent ce présent règlement et autorisent la diffusion des photos susceptibles d'être prises lors de ces circuits et lors de la remise des prix.

En cas de refus, envoyer un mail au CDE à cde42@ffe.com

Contact : Agnès Labrosse